

# Thème 3 – ~~Développer les solidarités~~ S'inscrire dans une perspective de transformation sociale, promouvoir des alternatives économiques et sociales

## RAPPORTEURS

Marylène Cahouet, Jean-Michel Harvier, Daniel Le Cam, Hervé Moreau, Aurélia Sarrasin, Benoît Teste

### Introduction

Le SNES-FSU inscrit son action dans une perspective de transformation de la société. Il combat pour une répartition plus juste des richesses, pour le contrôle collectif du bien commun mis à mal par l'exploitation capitaliste destructrice des droits sociaux comme de l'environnement, pour l'extension du champ des services publics.

Il œuvre pour une société qui organise les solidarités, pour l'égalité des droits, le refus des discriminations, pour la paix et la démocratie. Les luttes auxquelles il participe et qu'il impulse dans ce cadre sont partie intégrante de la défense des personnels.

**Le SNES-FSU s'inscrit dans une perspective de transformation sociale fondée sur la lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent notamment en relief le rôle des services publics, une protection sociale de haut niveau, une profonde réforme de la fiscalité pour une société plus juste et solidaire, soucieuse de préparer l'avenir des futures générations et respectueuse du devenir de la planète.** ~~Le SNES-FSU inscrit son action dans une perspective de transformation de la société. Il combat pour une répartition plus juste des richesses, pour le contrôle collectif du bien commun mis à mal par l'exploitation capitaliste destructrice des droits sociaux comme de l'environnement, pour l'extension du champ des services publics.~~

**Accroissement des inégalités économiques, avalanche de plans dits sociaux, maintien d'un taux de chômage à des niveaux records et aggravés par la suppression des emplois aidés, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader sous l'effet de la crise du capitalisme depuis 2007 et sous l'impulsion des idées néolibérales. Les grandes conquêtes sociales du Front**

|   |  |
|---|--|
|   | <p><b>populaire et de la Libération ne cessent d'être remises en cause, tout cela dans un cadre contraint par les exigences européennes d'austérité. Alors que les forces du capital renforcent leur position, ce sont les salariés et les plus démunis qui voient leur conditions de vie et de travail se détériorer, dans un contexte de concurrence accrue. <del>H œuvre pour une société qui organise les solidarités, pour l'égalité des droits, le refus des discriminations, pour la paix et la démocratie. Les luttes auxquelles il participe et qu'il impulse dans ce cadre sont partie intégrante de la défense des personnels.</del></b></p>  |
| <p>Le SNES-FSU promeut un modèle social fondé sur la solidarité. Les réformes libérales menées à marche forcée sous l'injonction de l'Union Européenne ont aggravé la crise qu'elles prétendaient résoudre et ont mis à mal un certain nombre de services collectifs et de droits sociaux que le syndicat se donne pour objectif de défendre, de reconquérir et de renforcer.</p> | <p><b>En ne répondant pas aux préoccupations des salariés, des retraités et des jeunes, et en sacrifiant l'avenir, les politiques d'austérité alimentent le rejet de la parole politique et la désespérance et font le lit de l'extrême droite. Les forces libérales, incarnées par les gouvernements des Etats et par l'Union Européenne, profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire la construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe par une rupture avec les politiques libérales actuelles, notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.</b><br/><del>Le SNES-FSU promeut un modèle social fondé sur la solidarité. Les réformes libérales menées à marche forcée sous l'injonction de l'Union Européenne ont aggravé la crise qu'elles prétendaient résoudre et ont mis à mal un certain nombre de services collectifs et de droits sociaux que le syndicat se donne pour objectif de défendre, de reconquérir et de renforcer.</del></p> |
| <p>Les liens entre le modèle de société que le SNES-FSU défend et la question du financement des politiques menées pour l'atteindre doivent constituer une entrée privilégiée dans le débat public.</p>   | <p>Les liens entre le modèle de société que le SNES-FSU défend et la question du financement des politiques menées pour l'atteindre doivent constituer une entrée privilégiée dans le débat public. <b>Le mouvement syndical a la responsabilité d'impulser les mobilisations nécessaires pour imposer cette rupture.</b></p>  |
| <p><b>1. Quels financements et quels choix politiques pour la justice sociale et la transition écologique ?</b></p>   |  |
| <p>Les politiques d'inspiration libérale cherchent à réduire la ressource publique pour transférer une partie de la dépense publique sur la dépense privée, prétendument par souci d'efficacité ou pour satisfaire une « contrainte</p>   | <p><b>Les politiques d'inspiration libérales appliquées par tous les gouvernements depuis 35 ans, privatisent les profits et mutualisent les coûts comme on peut le voir dans les PPP (Partenariats Publics Privé), cherchent à réduire la</b></p>   |

européenne », alors qu'il s'agit en réalité d'accroître l'espace de la « loi du marché » et des intérêts privés.

~~ressource publique pour transférer une partie de la dépense publique sur la dépense privée,~~ prétendument par souci d'efficacité ou pour satisfaire une « contrainte européenne », alors qu'il s'agit en réalité d'accroître l'espace de la « loi du marché » **y compris dans la fonction publique**, et des intérêts privés. **Il ne s'agit pas, même en apparence, de basculer la la dépense publique vers la « dépense » privée mais de privatiser l'ensemble des services publics en parlant notamment de « missions de service public » ou de « services au public ». La rentabilité est rebaptisée efficacité et les suppressions de postes de fonctionnaires sont présentées comme un progrès.**

### 1.1. Pour la justice fiscale

Contrevenant aux valeurs fondamentales de la République, la fuite devant l'impôt citoyen s'est répandue. Entourés de conseillers fiscaux et de juristes, les puissants édifient de complexes montages fiscaux qui flirtent avec la légalité (ou s'en éloignent) pour échapper à l'impôt. L'opacité de ces montages est un défi à la démocratie et à l'État, lequel au nom de la réduction de l'emploi public, se prive pourtant de moyens de contrôle.

Contrevenant aux valeurs fondamentales de la République, la fuite devant l'impôt citoyen s'est répandue **dans les milieux les plus favorisés**. Entourés de conseillers fiscaux et de juristes, les ~~puissants~~ **plus aisé-e-s** édifient de complexes montages **afin de contourner l'obligation fiscale. Leur opacité est un défi à la démocratie. L'État renonce ici bien facilement à poursuivre les fraudeurs. Pourtant, avec les 80 milliards d'euros qui représentent l'évasion fiscale, les montants recouverts permettraient d'inverser les politiques d'emplois publics.** ~~fiscaux qui flirtent avec la légalité (ou s'en éloignent) pour échapper à l'impôt. L'opacité de ces montages est un défi à la démocratie et à l'État, lequel au nom de la réduction de l'emploi public, se prive pourtant de moyens de contrôle.~~

Sous la nouvelle présidence Macron, cette logique est clairement assumée. Suppression de l'ISF sur le patrimoine financier, instauration d'une « flat tax » sur les revenus du capital s'attaquant au principe de progressivité de l'impôt sur le revenu, participation à la concurrence fiscale mondiale en baissant de façon significative le taux de l'impôt sur les sociétés, en sont les emblèmes les plus marquants.

Sous la nouvelle présidence Macron, cette logique est clairement assumée:- ~~Suppression de l'ISF sur le patrimoine financier, instauration d'une « flat tax » sur les revenus du capital s'attaquant au principe de progressivité de l'impôt sur le revenu, participation à la concurrence fiscale mondiale en baissant de façon significative le taux de l'impôt sur les sociétés, en sont les emblèmes les plus marquants.~~

Le gouvernement martèle l'idée que la suppression de 3,15 points de cotisations sociales salariales en échange d'une hausse de 1,7 point de CSG augmentera le pouvoir d'achat des salariés. De fait, ce sont les retraités qui vont financer la hausse du pouvoir d'achat des salariés à la place de leurs employeurs.

Le gouvernement martèle l'idée que la suppression de 3,15 points de cotisations sociales salariales en échange d'une hausse de 1,7 point de CSG augmentera le pouvoir d'achat des salariés. **C'est une présentation mensongère, au prétexte d'une pseudo-solidarité intergénérationnelle, pour faire passer ces mesures.** ~~De fait, ce sont les retraités qui vont financer la hausse du pouvoir d'achat des salariés à la place de leurs employeurs.~~

La taxe d'habitation est supprimée au motif légitime qu'elle est injuste, mais nul ne sait encore par quel impôt elle sera remplacée alors que le gouvernement supprime l'ISF qui est un symbole de la justice sociale.

Cette mesure, ajoutée à la « flat tax », prive l'État de l'équivalent du quart du budget des Universités. Parallèlement, le gouvernement réduit l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce sont là des choix politiques lourds. Les études montrent que, malgré les réformes déjà engagées, notre système social permet de réduire les inégalités de revenus primaires.

Mais la politique qui est conduite risque de lui porter un coup sévère et de ramener les inégalités de patrimoine et de revenus au niveau très élevé du début du XXe siècle. Réhabiliter l'impôt, mener une vraie réforme fiscale permettant une redistribution des richesses, en valorisant les impôts progressifs, les prélèvements sur le patrimoine et ses revenus, sont des objectifs à promouvoir.

Mais la politique qui est conduite risque de lui porter un coup sévère et de ramener les inégalités de patrimoine et de revenus au niveau très élevé du début du XXe siècle. Réhabiliter l'impôt, **lutter efficacement contre la fraude fiscale**, mener une vraie réforme fiscale permettant une redistribution des richesses, en valorisant les impôts progressifs, les prélèvements sur le patrimoine et ses revenus, sont des **conquêtes sociales dont le SNES-FSU exige le rétablissement rapide.** ~~objectifs à promouvoir.~~

**1.2. Lutter contre le dumping social et fiscal en Europe**

Comme le dumping social, le dumping fiscal détruit les bases de la solidarité européenne. Les quelques tentatives d'harmonisation comme sur l'assiette de l'Impôt sur les sociétés, ont rarement abouti.

**Le SNES-FSU dénonce les traités néo-libéraux de l'Union Européenne, que nous avons déjà rejetés en 2005. Il doit lutter pour une Europe qui soutienne le progrès social et écologique avec tous les peuples qui le souhaitent, sans écarter l'hypothèse d'une sortie de l'UE si nécessaire. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Envisager une harmonisation fiscale entre les pays européens ne sera possible qu'avec une réorientation complète du projet européen.** ~~Comme le dumping social, le dumping fiscal détruit les bases de la solidarité européenne. Les quelques tentatives d'harmonisation comme sur l'assiette de l'Impôt sur les sociétés, ont rarement abouti.~~

La concurrence fiscale est au cœur du système de l'Union européenne, en particulier par les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales, pratiquées à grande échelle par de nombreux pays européens, qui mettent les territoires en concurrence et permettent aux profits de très grandes entreprises comme les

La concurrence fiscale est au cœur du système **actuel** de l'Union européenne, en particulier par les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales, pratiquées à grande échelle par de nombreux pays européens, qui mettent les territoires en concurrence et permettent aux profits de très grandes entreprises comme les

GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon...) d'échapper à l'impôt. Les tentatives pour s'attaquer à ces pratiques, comme l'échange automatique d'informations ou les enquêtes de la Commission sur Apple, ont abouti à des demi-mesures vite contournées par le système financier.

GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon...) d'échapper à l'impôt. Les tentatives pour s'attaquer à ces pratiques, comme l'échange automatique d'informations ou les enquêtes de la Commission sur Apple, ont abouti à des demi-mesures vite contournées par le système financier.

Les scandales comme les « Paradise Papers » se succèdent, les courageux lanceurs d'alerte sont toujours poursuivis par les tribunaux. Le manque de volonté politique des États, pourtant privés de ressources essentielles, est flagrant.

Les scandales comme les « Paradise Papers » se succèdent, les courageux lanceurs d'alerte sont toujours poursuivis par les tribunaux. **Les décisions** ~~manque de volonté politique~~ des États, qui se privent ~~pourtant~~ privés de ressources essentielles, **amènent à leur propre affaiblissement** ~~est flagrant~~.

Seule une mobilisation citoyenne, nationale et européenne, à laquelle doit contribuer le mouvement syndical, changera la donne.

### 1.3. La transition écologique

Il y a urgence à ce que les économies s'engagent dans la transition écologique. C'est un enjeu politique majeur qui doit se traduire par des décisions concrètes. Cela suppose un investissement conséquent dans la recherche publique pour favoriser les innovations, mais aussi une réflexion sur le travail et les besoins à satisfaire pour créer tous les emplois nécessaires.

**La transition écologique ne sera possible que dans le cadre d'une remise en cause de l'ensemble du système de production capitaliste.** ~~Il y a urgence à ce que les économies s'engagent dans la transition écologique.~~ C'est un enjeu politique majeur qui doit se traduire par des décisions concrètes. Cela suppose un investissement conséquent dans la recherche publique pour favoriser les innovations, mais aussi une réflexion sur le travail et les besoins à satisfaire pour créer tous les emplois nécessaires.

L'annonce de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris, pourtant déjà insuffisamment contraignant, est très inquiétante.

**Le caractère non contraignant de la COP21, le calendrier proposé et l'inadéquation entre l'objectif des 2 °C et les engagements nationaux annoncés ne sont pas à la hauteur des enjeux affichés.** L'annonce de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris, ~~pourtant déjà insuffisamment contraignant,~~ est très inquiétante.

La volonté affichée d'E. Macron, de placer la France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique ne se traduit pas dans la loi relative à la transition énergétique, qui manque d'ambition et de clarté dans sa mise en œuvre, tandis que la recherche française reste sous-financée.

La volonté affichée d'E. Macron, de placer la France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique ne se traduit pas dans la loi relative à la transition énergétique, qui manque d'ambition et de clarté dans sa mise en œuvre, tandis que la recherche **publique** française **est attaquée par le gouvernement** ~~reste sous-financée~~. **Au contraire, la réforme annoncée de la SNCF ne pourra que nuire à l'environnement tout en dégradant encore davantage le transport ferroviaire : transformation de la SNCF en SA, remise en cause du statut des cheminots, abandon de nombreuses lignes ou transferts de ces dernières aux régions qui n'ont pas les moyens de les**

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>prendre en charge. Le SNES-FSU exige le retrait de cette réforme et soutient les actions entreprises par les syndicats de la SNCF. Il confirme son mandat de sortie des énergies carbonées et se prononce pour la gratuité des transports publics de proximité. Il considère que le transport ferroviaire doit être développé, en particulier les transports urbains, le ferroutage et les lignes régionales et rurales. Il propose de développer les politiques de gratuité du ferroviaire. Il s'oppose au remplacement des TER par des autobus privés et polluants, qui ne sont pas une solution permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</b></p>   |
| <p>Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'une sortie progressive du nucléaire conformément à ses mandats de Grenoble et Marseille.</p> | <p>Le SNES-FSU réaffirme son exigence <b>d'un retour à un monopole public énergétique avec renationalisation d'EDF et de GDF, du maintien des barrages dans le service public, de la gestion de l'eau par des régies publiques dans l'intérêt général, de l'interdiction d'extraction du gaz de schiste, de l'engagement immédiat de la</b> d'une sortie progressive du nucléaire conformément à ses mandats de Grenoble et Marseille.</p>  |
|  | <p><b>Le SNES-FSU se félicite de l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, et continuera à dénoncer les autres grands projets inutiles imposés (Lyon-Turin, Europacity, LGV...), et d'autant plus quand ils font appel à des PPP. Il s'agit de mettre un terme aux projets d'un autre temps, imposés, donc anti-démocratique, inutiles parce qu'au service de quelques grandes entreprises et anti-écologiques. Le SNES-FSU s'oppose au projet d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure.</b></p>  |
| <p><b>2. Quelle protection sociale et quelles politiques sociales</b></p>  | <p><b>2. Quelle protection sociale et quelles politiques sociales ?</b></p>   |
|  | <p><b>L'enjeu du financement de la protection sociale ne peut se résumer à une simple question comptable. La cotisation sociale constitue une partie du salaire, le salaire indirect. Par sa construction et ses caractéristiques, celle-ci diffère fondamentalement d'un revenu issu de la fiscalité, fruit d'une politique de redistribution. L'évolution de la composition de la valeur ajoutée illustre l'évolution du rapport de force entre le capital et le travail. Que ce soit l'impôt direct (CSG) même progressif, ou la taxe indirecte (TVA sociale), la fiscalisation opère une redistribution après une première répartition de la valeur ajoutée entre travail (salaire, cotisations) et capital (profit). Elle laisse intacte la conception capitaliste du salaire, seule</b></p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>contrepartie du travail en légitimant le profit contre le salaire. À l'inverse, la cotisation sociale prélevée dès la répartition primaire de la valeur ajoutée entre profits et salaires (salaires net et cotisations sociales), conforte le salaire contre le profit. Donc plus on fiscalise la protection sociale et plus on arme la capitalisme contre le salariat. L'affaiblissement de la protection sociale a pour fonction de détourner la frange la plus aisée du salariat d'une protection solidaire et d'inciter à se tourner vers les assurances privées. Le SNES-FSU demande la suppression de toutes les exonérations des cotisations sociales accordées au patronat et la restitution des milliards détournés.</b></p> |
| <p><b>2.1. Les transformations du monde du travail</b></p>   |   |
| <p>Les politiques néolibérales ont mis à mal les droits des travailleurs en imposant une mise en concurrence sociale, fiscale et écologique des territoires et des populations.</p>  | <p>Les politiques néolibérales <del>mettent</del><b>ont mis</b> à mal les droits des travailleurs en imposant une mise en concurrence sociale, fiscale et écologique des territoires et des populations. <b>Les deux lois successives réformant le code du travail, ont remis en cause de nombreux droits et ont provoqué l'inversion de la hiérarchie des normes. Le SNES-FSU continue à exiger leur abrogation.</b></p>   |
| <p>Ces politiques sont renforcées par l'affaiblissement de la frontière entre salariat et travail dit indépendant et par la porosité entre vie professionnelle et vie personnelle. La révolution informatique a entraîné le développement d'une organisation du travail en réseau et un renouveau des emplois juridiquement indépendants mais économiquement dépendants.</p> | <p>Ces politiques sont renforcées par l'affaiblissement de la frontière entre salariat et travail dit indépendant et par la porosité entre vie professionnelle et vie personnelle. La révolution informatique a entraîné le développement d'une organisation du travail en réseau et un renouveau des emplois juridiquement indépendants mais économiquement dépendants. <b>Le SNES-FSU se bat pour l'établissement d'un droit à la déconnexion pour tou-te-s les salarié-e-s.</b></p>  |
| <p>L'organisation des entreprises en réseaux, souvent internationaux, ne permet pas de penser la négociation au niveau d'une entreprise contrairement aux réformes qui favorisent l'inversion de la hiérarchie des normes ; de même que le développement de la sous-traitance, de la précarité et du travail indépendant.</p>  | <p>L'organisation des entreprises en réseaux, souvent internationaux, ne permet pas de penser la négociation au niveau d'une entreprise contrairement aux réformes qui <del>entraînent</del><b>favorisent</b> l'inversion de la hiérarchie des normes <b>en défaveur des salarié.es</b> ; de même que le développement de la sous-traitance, de la précarité et du travail indépendant.</p>   |
| <p>La sécurité attachée au statut de l'emploi et non au travailleur lui-même, ne permet plus de protéger efficacement l'ensemble des travailleurs, ni de créer de solidarités économique, sociale ou juridique entre eux.</p>  | <p>La sécurité attachée au statut de l'emploi et non au travailleur lui-même, ne permet plus de protéger efficacement l'ensemble des travailleurs, ni de créer de solidarités économique, sociale ou juridique entre eux. <b>Cela est aggravé par les politiques de mises en concurrence des travailleurs à l'échelle européenne et internationale.</b></p>   |

Les réflexions sur la sécurité sociale professionnelle ou sur le revenu universel doivent intégrer ces transformations majeures ; le droit social et le Code du travail doivent pouvoir évoluer pour les prendre en compte en créant plus de sécurité et de solidarité.

## 2.2. Politique familiale

Le quotient conjugal, qui est la moyenne des revenus d'un couple dans l'impôt sur le revenu, est un mode de calcul de l'impôt discriminatoire pour les femmes, d'abord parce qu'il repose sur l'hypothèse non vérifiée qu'un couple met tous ses revenus en commun (seuls 59 % des couples mariés le font, et seulement 30 % des pacsés-es).

Le quotient conjugal (**QC**), **qui permet de faire** qui est la moyenne des revenus d'un couple pour le calcul de l'impôt sur le revenu (**IR**) ~~est un mode de calcul de l'impôt discriminatoire pour les femmes, d'abord parce qu'il~~ repose sur l'hypothèse non vérifiée qu'un couple met tous ses revenus en commun. (~~seuls 59 % des couples mariés le font, et seulement 30 % des pacsés-es~~). **Il favorise les inégalités de revenus dans les couples. En effet, plus les revenus entre conjoints sont inégaux, plus la réduction d'impôt est importante pour le revenu le plus élevé (qui est celui des hommes dans 75 % des couples hétérosexuels), et la réduction est maximale si l'un des deux – généralement la femme - reste au foyer. C'est un avantage fiscal qui favorise l'inégalité de revenus dans le couple et l'inactivité professionnelle des femmes.**

Ensuite parce que cela favorise les inégalités à l'intérieur du couple : l'effet de moyenne induit que plus l'écart entre les deux salaires est grand, plus le plus haut salaire aura d'allègement, a fortiori si l'un des deux reste au foyer.

~~Ensuite parce que cela favorise les inégalités à l'intérieur du couple : l'effet de moyenne induit que plus l'écart entre les deux salaires est grand, plus le plus haut salaire aura d'allègement, a fortiori si l'un des deux reste au foyer.~~

Or comme 75 % des femmes en couple gagnent moins que leur conjoint, elles sont les plus impactées. Quant au quotient familial qui intègre une pondération par enfant, c'est un outil de politique familiale profitant aux plus aisés, tout en laissant de côté les foyers les plus modestes, qui ne bénéficient pas de ces allègements dans la mesure où ils ne paient pas l'Impôt sur le Revenu (IR).

~~Or comme 75 % des femmes en couple gagnent moins que leur conjoint, elles sont les plus impactées. Quant au quotient familial (QF) qui intègre une pondération par enfant, c'est un outil de politique familiale profitant aux plus aisés, tout en laissant et laisse de côté les foyers les plus modestes, qui ne bénéficient pas de ces allègements dans la mesure où ils ne paient pas l'Impôt sur le Revenu (IR).~~ **qui ne paient pas l'IR.**

Pour le SNES-FSU, une politique familiale ambitieuse doit être menée en déconnexion de l'IR, et bénéficier aussi aux ménages les plus modestes.

Pour le SNES-FSU, une politique familiale ambitieuse doit être menée en déconnexion de l'IR, et bénéficier ~~aussi aux ménages les plus modestes.~~ **à tous les ménages avec enfants, sans en exclure les familles lgbtparentales. Mais une suppression du QC et du QF ne peut s'envisager que dans le cadre d'une réforme fiscale globale qui vise une redistribution juste des richesses. Dans l'immédiat, le SNES-FSU réaffirme la nécessité de revaloriser les**

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>allocations familiales en revenant sur la modulation votée en 2015 (la redistribution des richesses doit se faire par l'impôt et non par les prestations familiales) et de verser ces allocations dès le 1er enfant. Le SNES-FSU dénonce également la baisse, en 2018, de l'allocation de base de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant). Une politique familiale ambitieuse suppose par ailleurs de développer le service public gratuit de la petite enfance avec notamment plus de places en crèches et en école maternelle.</b></p>   |
| <p>Le prélèvement à la source, s'il est mis en place, ne pourra être équitable que si l'imposition est calculée de façon individuelle et non sur la base du quotient familial, sans quoi les femmes en couple verraient majoritairement et immédiatement leurs revenus baisser.</p>  | <p><b>Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place du prélèvement à la source. En effet, la retenue à la source permet une individualisation de l'imposition et autorise le rapprochement entre une CSG proportionnelle et un IR progressif. De plus, l'employeur peut ainsi avoir accès aux revenus du salarié. Enfin, le prélèvement à la source ignore les mesures en faveur de la politique familiale.</b> <del>Le prélèvement à la source, s'il est mis en place, ne pourra être équitable que si l'imposition est calculée de façon individuelle et non sur la base du quotient familial, sans quoi les femmes en couple verraient majoritairement et immédiatement leurs revenus baisser.</del></p> |
| <p><b>2.3. Assurance chômage</b></p>   |   |
| <p>Sous couvert d'équité, la réforme de l'assurance chômage annoncée par le gouvernement et visant à couvrir aussi les travailleurs indépendants et les démissionnaires, tout en basculant la cotisation salariale chômage sur la CSG, ouvre la voie à un changement profond de logique.</p>   | <p>Sous couvert d'équité, la réforme de l'assurance chômage annoncée par le gouvernement et visant à couvrir aussi les travailleurs indépendants et les démissionnaires, tout en basculant la cotisation salariale chômage sur la CSG, ouvre la voie à un changement profond de logique.</p>  |
| <p>Le financement via la CSG par l'ensemble des personnes physiques (dont les retraités et les fonctionnaires) d'une prestation versée, dans certaines conditions, aux individus ayant perdu leur emploi, entraîne une rupture avec le principe d'assurance sociale et de solidarité entre salariés qui fondait jusqu'à présent l'assurance chômage.</p> | <p>Le financement via la CSG par l'ensemble des personnes physiques (dont les retraités et les fonctionnaires) d'une prestation versée, dans certaines conditions, aux individus ayant perdu leur emploi, entraîne une rupture avec le principe d'assurance sociale et de solidarité entre salariés qui fondait jusqu'à présent l'assurance chômage. <b>Le SNES-FSU s'oppose à l'utilisation de la CSG pour financer la protection sociale.</b></p>   |
| <p>Le risque est grand de voir se mettre en place une étatisation du système et un basculement sur une prestation chômage forfaitaire et assistancielle, donc minimale, telle qu'elle existe dans certains pays (Irlande, Royaume-Uni).</p>  |   |
| <p>L'assurance chômage pourrait alors rapidement s'ouvrir aux organismes</p>   | <p>L'assurance chômage pourrait alors rapidement s'ouvrir aux organismes</p>  |

complémentaires, avec les inégalités que cela induirait. La logique du filet minimal de sécurité, qui est spécifique aux systèmes libéraux, risquerait ensuite d'être étendue à l'ensemble de la protection sociale.

complémentaires, avec les inégalités que cela induirait. La logique du filet minimal de sécurité, qui est spécifique aux systèmes libéraux, risquerait ensuite d'être étendue à l'ensemble de la protection sociale. **Le SNES avec la FSU combattent cette logique à l'œuvre, en continuant de dénoncer la « chasse aux fraudeurs », prétexte à faire baisser artificiellement les chiffres du chômage ainsi que la radiation après deux offres refusées souvent du fait de la distance ou de l'incohérence de l'emploi proposé par rapport à la formation et à la qualification de l'individu.**

#### 2.4. Droit au logement social et financement

#### 2.4. Droit au logement social et financement

**La crise du logement a des répercussions désastreuses notamment sur les familles concernées et les enfants qui ne peuvent, de ce fait, poursuivre une scolarité satisfaisante. Le SNES-FSU dénonce l'aggravation d'une situation source de difficultés criantes voire d'exclusion. L'hébergement d'urgence est saturé. Les bidonvilles ont réapparues.**

**Le SNES-FSU se bat contre cette situation indigne, car l'accès au logement décent est un droit. Le logement joue, pourtant, un rôle de cohésion sociale et d'égalité. C'est un droit fondamental.**

Le logement social se finance à près de 75 % par des emprunts contractés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts alimentée par les livrets d'épargne réglementés : les loyers des locataires HLM permettent de rembourser ces emprunts de très long terme.

Les fonds propres des bailleurs (15 %), les collectivités territoriales, l'État, l'Action Logement (ex 1 % patronal) participent aussi au financement de la construction de logements sociaux.

Le SNES-FSU proteste contre la réduction du budget du logement de 1,7 milliard € : l'État impose cette baisse aux bailleurs sociaux pour « rendre indolore » la diminution des APL pour un montant global équivalent.  
Conséquences : moins de construction de logements sociaux, dégradation du parc social.

Il dénonce aussi le désengagement de l'État dans le Fonds d'aide à la pierre et la suppression du dispositif APL « accession » en 2018, en contradiction avec l'objectif officiel de favoriser la mobilité des ménages.

|   |   |
|---|---|
| <p>La crise touche dix millions de personnes, dont quatre millions de mal-logés, deux millions de personnes en situation d’impayé, sans parler des SDF. L’insuffisance de logements disponibles, le prix des loyers, premier budget des ménages et des jeunes, ou les contraintes de transport constituent autant de handicaps pour les familles, les salarié-e-s et nombre de fonctionnaires en début de carrière notamment.</p> | <p>La crise touche dix millions de personnes, dont quatre millions de mal-logés, deux millions de personnes en situation d’impayé, sans parler des SDF. L’insuffisance de logements disponibles, <b>particulièrement en région parisienne où le coût du logement est très élevé</b>, le prix des loyers, premier budget des ménages et des jeunes, ou les contraintes <b>et le prix des transports</b> constituent autant de handicaps pour les familles, les salarié-e-s et <del>nombre de fonctionnaires, les retraité-e-s en début de carrière notamment.</del> <b>Le SNES-FSU continue à revendiquer une indemnité-logement spécifique conséquente pour les personnels exerçant en Île-de-France.</b></p> |
| <p>La crise du logement a des répercussions désastreuses notamment sur les familles concernées et les enfants qui ne peuvent, de ce fait, poursuivre une scolarité satisfaisante. Le SNES-FSU dénonce l’aggravation d’une situation source de difficultés criantes voire d’exclusion. L’hébergement d’urgence est saturé. Les bidonvilles ont réapparu.</p>   | <p><del>La crise du logement a des répercussions désastreuses notamment sur les familles concernées et les enfants qui ne peuvent, de ce fait, poursuivre une scolarité satisfaisante. Le SNES-FSU dénonce l’aggravation d’une situation source de difficultés criantes voire d’exclusion. L’hébergement d’urgence est saturé. Les bidonvilles ont réapparu.</del></p>  |
| <p>Le SNES-FSU se bat contre cette situation indigne, car l’accès au logement décent est un droit. Le logement joue, pourtant, un rôle de cohésion sociale et d’égalité. C’est un droit fondamental.</p>  | <p><del>Le SNES-FSU se bat contre cette situation indigne, car l’accès au logement décent est un droit. Le logement joue, pourtant, un rôle de cohésion sociale et d’égalité. C’est un droit fondamental.</del></p>   |
| <p>Le SNES-FSU rappelle la nécessité de création en nombre de logements sociaux, pour garantir l’accès à un logement décent pour toutes et tous.</p>  | <p>Le SNES-FSU rappelle la nécessité de création en nombre de logements sociaux, pour garantir l’accès à un logement décent pour toutes et tous. <b>Il revendique que soient inscrites dans la loi SRU le principe d’amendes vraiment dissuasives contre les communes qui ne respectent pas le seuil des 20 ou 25% de logements sociaux.</b></p>  |
| <p>Il demande le retrait des mesures contre l’APL et les HLM, la mise en œuvre d’une politique ambitieuse qui réponde aux besoins, à l’exigence de mixité sociale et lutte contre la spéculation immobilière.</p>   |   |
| <p>L’effectivité du DALO doit être une réalité, la loi sur les réquisitions respectée, le droit au logement effectif.</p>   | <p>L’effectivité du DALO doit être une réalité, la loi sur les réquisitions respectée, le droit au logement effectif. <b>L’État doit d’ailleurs donner l’exemple en réquisitionnant les nombreux logements vacants dont il est propriétaire.</b></p>  |
| <p>Le SNES-FSU s’oppose à la privatisation probable de la caisse des dépôts et consignations.</p>   |   |
| <p><b>3. Financer le droit à la santé</b></p>   |   |
| <p><b>3.1. Défendre le principe de la sécurité sociale</b></p>  | <p><b>3.1. Défendre les principes fondateurs de la sécurité sociale</b></p>   |

Avec la CMU, devenue PUMA au 1er janvier 2016, l'assurance maladie s'est universalisée, ce qui était l'un des objectifs des fondateurs de la Sécurité sociale. Mais la voie choisie sert de prétexte à la disparition des cotisations sociales et à leur remplacement systématique par la CSG, ce que le SNES-FSU conteste.

Avec la CMU, devenue PUMA au 1er janvier 2016, l'assurance maladie s'est universalisée, ce qui était l'un des objectifs des **principes** fondateurs de la Sécurité sociale. Mais la voie choisie ~~accélère sert de prétexte~~ à la disparition des cotisations sociales et à leur remplacement systématique par la CSG, ce que le SNES-FSU ~~refusee~~**conteste**.

L'élargissement de l'assiette des prélèvements est légitime et nécessaire dès lors que les droits sont universels et ne sont plus réservés à la condition salariale ou d'ayant droit. Mais le financement de la sécurité sociale doit rester strictement distinct du financement de l'État et des collectivités, et dans ce cadre, la CSG sur les revenus du travail peut et doit être requalifiée en cotisation sociale. Ne resterait alors de la CSG que la contribution sociale sur les autres revenus, dont le taux et l'assiette doivent évoluer à la hausse.

L'élargissement de l'assiette des prélèvements est légitime et nécessaire dès lors que les droits sont universels et ne sont plus réservés à la condition salariale ou d'ayant droit. Mais le financement de la sécurité sociale doit rester strictement distinct du financement de l'État et des collectivités, et dans ce cadre, la CSG sur les revenus du travail **et de remplacement** ~~peut~~ et doit être **supprimée** ~~requalifiée en cotisation sociale~~. Ne resterait alors de la CSG que la contribution ~~soziale~~ sur les ~~autres~~ **revenus du capital**, dont le taux et l'assiette doivent évoluer à la hausse.

Le SNES-FSU s'est prononcé contre le CICE mais il dénonce sa transformation en allègement pérenne de cotisations sociales patronales jusqu'à 2,5 Smic à partir du 1er janvier 2019. Il faut revenir sur les exonérations et allègements de cotisations sociales ainsi que sur les exemptions d'assiette afin de sauvegarder et renforcer le principe fondamental de la sécurité sociale « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Le SNES-FSU, **qui** s'est prononcé contre le CICE, ~~mais il~~ dénonce sa transformation en allègement pérenne de cotisations sociales patronales jusqu'à 2,5 Smic à partir du 1er janvier 2019. Il faut **annuler** ~~revenir sur~~ les exonérations et allègements de cotisations sociales ainsi que ~~sur~~ les exemptions d'assiette afin de sauvegarder et renforcer le principe fondamental de la sécurité sociale « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

**3.2. La place des mutuelles**

**3.32. La place des mutuelles**

La part des complémentaires santé s'est accrue au fil des désengagements de l'assurance maladie obligatoire et la généralisation des contrats collectifs d'entreprise pour les salariés du privé tourne le dos à la nécessaire reconquête d'une sécurité sociale de haut niveau pour tou-te-s.

Le gouvernement Macron envisage ainsi de faire prendre en charge par les complémentaires les dépenses en optique et prothèses dentaires et auditives (pour un reste à charge zéro du patient) mais aussi, dans la fonction publique, les jours de carence qui seraient portés à 3 en 2019. Les hausses de tarifs en résultant s'ajouteraient aux augmentations des cotisations déjà pratiquées.

Or, les mutuelles sont de plus en plus mises en concurrence avec les sociétés d'assurances à but lucratif et sont fortement malmenées par les contraintes de solvabilité imposées par l'Union européenne.

Or, les mutuelles sont de plus en plus mises en concurrence avec les sociétés d'assurances à but lucratif et sont fortement malmenées par les contraintes de solvabilité imposées par **le gouvernement, à travers** l'Union européenne.

Dans ce contexte, elles se sont engagées dans des processus de regroupement et de concentration visant à limiter la concurrence entre elles et pour mutualiser certaines activités et capacités financières.

Il faut veiller à ce que ce mouvement n'agrandisse pas le fossé qui existe déjà trop souvent entre les mutuelles et leurs adhérents. Mais les mutuelles ont aussi engagé un processus de segmentation des offres et de discrimination par l'âge qui tournent le dos à la notion de solidarité. La distinction entre mutualité et assurance apparaît ainsi de moins en moins.

Ce système ne peut engendrer qu'une couverture très inégalitaire des soins de santé.

Ce système ne peut engendrer qu'une couverture très inégalitaire des soins de santé. **Le SNES-FSU considère que l'arrivée d'une sécurité sociale remboursant les soins à 100% entraînera l'intégration des mutuelles et de leurs personnels dans l'assurance-maladie. Il continue à s'opposer aux mutuelles complémentaires obligatoires et exige l'abrogation de l'ANI de 2013.**

**3.3. Pour une autre politique de santé qui permette un véritable droit à la santé pour tous : refonder la « démocratie sanitaire »**

**3.2.3. Pour une autre politique de santé qui permette un véritable droit à la santé pour tous : refonder la « démocratie sanitaire »**

L'assurance maladie obligatoire est fondée sur la solidarité entre malades et non malades, avec des cotisations proportionnelles au revenu et des prestations fournies en fonction des besoins alors que les complémentaires santé sont placées sur un marché concurrentiel dominé par la logique de la sélection des risques.

Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de reconquête d'un système de soins et de santé solidaire et de haut niveau pour toutes et tous, tendant vers un remboursement à 100 % des soins médicaux et développant la prévention, ce qui suppose de redéfinir le rôle des mutuelles.

Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de reconquête d'un système de soins et de santé solidaire et de haut niveau pour toutes et tous, ~~tendant vers un remboursement à 100 % des soins médicaux et développant la prévention, ce qui suppose de redéfinir le rôle des mutuelles.~~ **Le SNES-FSU défend une Sécurité sociale intégrale avec remboursement à 100% et reste opposé à tout projet de mutuelle complémentaire obligatoire. On pourrait s'inspirer du statut local d'Alsace-Moselle qui permet à la Sécurité sociale de couvrir beaucoup mieux les dépenses de santé, moyennant une cotisation salariale supplémentaire de 1.5% qui paraît bien dérisoire par rapport aux tarifs pratiqués par les complémentaires santé sur le reste du territoire. Dans ce cadre, le rôle des mutuelle devra être redéfini.**

|   |  |
|---|--|
| <p>Cette reconquête passe par la mise en place de procédures démocratiques permettant notamment de définir ce qui est à prendre en charge (ou non) par collectivité et le mode de « gouvernance » d'une sécurité sociale renouvelée. Les procédures devront associer les représentants de la société civile dont les représentants des travailleurs, des professionnels de santé et des élus.</p> | <p><b>En attendant, il faut appliquer le tiers-payant pour tous.</b></p> <p><b>Le SNES-FSU se fixe les objectifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>développer la prévention à tous les âges de la vie et avec un budget conséquent,</b></li> <li>• <b>élargir le numerus clausus, réorganiser la médecine de ville et développer les centres de santé pour lutter contre les déserts médicaux,</b></li> <li>• <b>en finir avec la conception managériale de l'hôpital public et lui attribuer les moyens nécessaires à l'ensemble de ses missions, à travers des dotations, et non une tarification à l'acte qui appauvrit les hôpitaux, le met en concurrence et les places dans une logique de rentabilité,</b></li> <li>• <b>engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux pour interdire à terme les dépassements d'honoraires,</b></li> <li>• <b>promouvoir une politique du médicament totalement indépendante des lobbys pharmaceutiques,</b></li> <li>• <b>rétablir une véritable démocratie sanitaire qui passe par le retour des élections des membres des conseils d'administration de la Sécurité sociale.</b></li> </ul> <p><del>Cette reconquête passe par la mise en place de procédures démocratiques permettant notamment de définir ce qui est à prendre en charge (ou non) par collectivité et le mode de « gouvernance » d'une sécurité sociale renouvelée. Les procédures devront associer les représentants de la société civile dont les représentants des travailleurs, des professionnels de santé et des élus.</del></p> |
| <p><b>3.4. Perte d'autonomie/aidant-e-s</b></p>   |  |
| <p>La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile ne peut en aucun cas se limiter aux seuls aidants. S'ils ont leur rôle à jouer, ce ne peut être qu'en complément de professionnel-les en nombre, mieux formé-e-s, mieux rémunéré-e-s, protégé-e-s par un statut. Les familles doivent pouvoir y recourir.</p>   | <p>La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile ne peut en aucun cas se limiter aux seuls aidants. S'ils ont leur rôle à jouer, ce ne peut être qu'en complément de professionnel-les en nombre, mieux formé-e-s, mieux rémunéré-e-s, protégé-e-s par un statut, <b>dans le cadre du service public</b>. Les familles doivent pouvoir y recourir.</p>  |
| <p>Cela implique de supprimer le reste à charge, et aussi que le plan d'aide soit d'un bon niveau et qu'un service public de qualité le mette en œuvre. Il y a</p>  | <p>Cela implique de supprimer le reste à charge, <del>et aussi que le plan d'aide soit</del> d'un bon niveau et qu'un service public de qualité le mette en œuvre. Il y a</p>  |

nécessité de clarifier le rôle de chacun-e, de créer des complémentarités, des synergies pour soulager le quotidien des aidants.

~~nécessité de clarifier le rôle de chacun-e, de créer des complémentarités, des synergies pour soulager le quotidien des aidants.~~ **La loi ASV, notoirement insuffisante doit être revue, le financement à domicile élargi et le volet EHPAD enfin mis en œuvre de façon à augmenter le nombre de soignants pour arriver à un ratio de personnel de 1 pour 1 résident. Les actions de grève dans les EHPAD fin janvier montrent l'urgence d'améliorer la situation des personnels, le SNES-FSU, dans le Groupe des 9, soutient leurs revendications.**

Il faut élargir le nombre de bénéficiaires au droit au répit, et augmenter les capacités d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Il faut aménager les conditions de travail des aidants actifs (congé, possibilités d'absences...), sans porter atteinte à leurs droits notamment en matière de retraite.

Il faut élargir le nombre de bénéficiaires au droit au répit, et augmenter les capacités d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Il faut aménager les conditions de travail des aidants actifs (congé, possibilités d'absences...), sans porter atteinte à leurs droits notamment en matière de retraite **et sans qu'ils soient obligés de quémander des jours de congés à leurs collègues.**

#### 4. Financer les retraites

##### 4.1. Un enjeu de société

Le SNES-FSU fait du combat pour le financement solidaire des retraites un enjeu majeur de société et rappelle la pertinence de ses mandats sur le sujet : refus des exonérations indues, augmentation de l'assiette des cotisations, politique de l'emploi et d'augmentation des salaires.

Le SNES-FSU fait du combat pour le financement solidaire des retraites un enjeu majeur de société et rappelle la pertinence de ses mandats sur le sujet : refus des exonérations indues, augmentation de l'assiette des cotisations, politique de l'emploi et d'augmentation des salaires. **Les pensions de retraites doivent de nouveau être versées dès 37,5 annuités et 60 ans. L'allongement de la vie, la proportion de retraité-es par rapport à celui des actifs/ves ne sauraient être le prétexte à une baisse ; d'autant plus que l'espérance de vie en bonne santé en France (chiffres 2017) n'est que de 64,1 ans pour les femmes et 62,7 ans pour les hommes.**

Il ne se résigne pas à la dégradation des droits engendrée par les réformes successives des trente dernières années, pas plus qu'il n'acceptera de nouveaux reculs à travers la nouvelle réforme voulue par le gouvernement actuel.

Ces réformes conduisent à la paupérisation croissante de la population et à l'aggravation des inégalités femmes hommes. Largement motivées par la volonté de diminuer la part de la dépense publique consacrée aux retraites et par la volonté d'orienter l'épargne des ménages vers des produits financiers et des fonds spéculatifs, les réformes successives ont été autant de signaux majeurs

envoyés aux marchés en refusant le débat sur leur contenu et leur portée sociale et en imposant des mesures brutales.

Le recul de la date d'ouverture des droits, l'allongement de la durée d'assurance et la décote ont pour objectif la baisse des pensions et par conséquent le recours à l'assurantiel privé.

Le SNES-FSU demande le retrait de ces mesures. Sans fusion des régimes, la convergence public/privé doit aboutir à des prestations définies et à un âge de référence, harmonisés par le haut.

Le SNES-FSU demande le retrait de ces mesures. Sans fusion des régimes, la convergence public/privé doit aboutir à des prestations définies et à un âge de référence, harmonisés par le haut. **Le SNES-FSU dénonce la situation des non-titulaires et polypensionnés nés à partir de 1957, qui arriveront à la retraite au 1er janvier 2019. Ils seront soumis à un coefficient dit de solidarité (s'ils dépendent des caisses de retraite complémentaire de l'ARRCO). Ils subiront une pénalisation de -10% pendant 3 ans sauf s'ils poursuivent leur activité un an de plus (63 ans). Le SNES-FSU condamne cette double-peine.**

Le SNES-FSU cherchera l'unité public-privé pour porter ces combats.

**4.2. Un enjeu de société**

**4.2. Améliorer les retraites Un enjeu de société**

Constatant la dégradation des conditions du départ à la retraite (polypensionnés de plus en plus nombreux, décote, carrières courtes et fragmentées, allongement de la durée des études, conditions d'exercice difficiles, etc.), le SNES-FSU demande :

- une prise en compte des fins de carrière conformément aux revendications développées dans le thème 2 ;
  - l'intégration dans la durée cotisée des années d'études supérieures et des périodes de formation, stages, services civiques et de chômage entre la fin de la formation et la vie professionnelle. À cet effet pourrait être instituée une cotisation étudiante modique dont les étudiants boursiers seraient exonérés et avec paiement volontaire de cette cotisation par les actifs n'ayant pas pu en bénéficier avant sa mise en place.
- Un certain nombre de trimestres de cotisation par année d'études (jusqu'à 4), pourraient ainsi être validés. Cette revendication est d'autant plus importante que les études plus longues et la précarité d'une grande partie des jeunes diplômés impactent de plus en plus sévèrement leurs retraites futures et s'inscrit

|   |   |
|---|---|
| <p>en contradiction avec l'objectif général d'élévation des qualifications de la population ;</p>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rétablissement et l'amélioration des bonifications pour enfants ;</li> </ul>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les fonctionnaires polypensionnés, la proratisation du calcul de la pension. Cette mesure a en effet été obtenue pour les salariés du privé ;</li> </ul>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'attribution de la pension de réversion sans condition de ressources ni d'âge pour tous, étendue aux couples pacés.</li> </ul>  |   |
| <p>Pour les pensions :</p>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'indexation des pensions sur les salaires ;</li> </ul>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier par indexation de leur montant sur les salaires et le rattrapage des pertes importantes de pouvoir d'achat subies par les retraités du fait des reports successifs de dates.</li> </ul>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>la suppression de la CASA (0,3% payée par les seuls retraités qui rapporte plus de 600 millions d'euros par an, qui devait être attribuée à la perte d'autonomie et qui est détournée de son objet depuis plusieurs années)</b></li> <li>• <b>la péréquation des pensions déjà liquidées en recalculant celles-ci en tenant compte des nouveaux indices de fin de carrière (cf PPCR)</b></li> </ul> |   |
| <p><b>4.3. Vers une réforme systémique ?</b></p>  |   |
| <p>Le gouvernement travaille sur un changement radical du système de retraite et prétend vouloir « faire une réforme pour l'avenir » au nom de principes présentés comme simples : un régime unique répondant à la nouvelle donne de la mobilité, un régime équitable (« pour chaque euro cotisé le même droit à pension pour tous »), un système lisible qui permettrait à chacun de savoir ses droits.</p>                                    | <p><b>Le but du gouvernement est d'économiser 60 milliards d'euros sur les retraites et de diminuer la part des pensions de retraite dans le PIB. Il Le gouvernement travaille sur un changement radical du système de retraite et prétend vouloir « faire une réforme pour l'avenir » au nom de principes présentés comme simples : un régime unique répondant à la nouvelle donne de la mobilité, un régime équitable (« pour chaque euro cotisé le même droit à pension pour tous »), un système lisible qui permettrait à chacun de savoir ses droits. <b>Tout cela ne correspond pas à la réalité.</b></b></p> |
| <p>Sur le fond, le SNES-FSU dénonce la vision individualiste sous tendue par ce projet et d'ailleurs valorisée par les discours politiques qui l'accompagnent : accumuler des cotisations sur un compte personnel, sans se préoccuper de la</p>   |   |

retraite du voisin mime la capitalisation, renvoie chacun, encore plus qu'avec le système actuel, à des arbitrages individuels entre la poursuite de son activité et le montant de sa pension tout en aboutissant à une baisse globale des pensions.

Le projet escamote aussi la responsabilité des entreprises s'appuyant sur un système qui semble s'autoréguler et esquivé ainsi tout contrôle social. Les modèles qui l'inspirent (le système par comptes notionnels en Suède ou des régimes par points dans d'autres pays) se caractérisent d'abord par un blocage du financement des régimes publics de retraites et réduisent donc les droits pour laisser la place à un régime complémentaire par capitalisation, sans compter les régimes d'entreprise ou d'épargne individuelle destinés aux plus aisés.

Prendre en compte toute la carrière peut favoriser les carrières courtes et certaines carrières accidentées, mais baissera les retraites de nombreux salariés du privé pour qui le calcul sur les meilleures années permet de prendre en compte la progression des salaires et celles des fonctionnaires, dont le traitement de référence est basé sur l'indice des six derniers mois. Par ailleurs, les systèmes par points ou notionnels sont en réalité complexes et à cotisations définies dans lesquels aucun taux de remplacement n'est garanti.

Ce sont des systèmes contributifs purs qui laissent peu de place à la solidarité et qui accroîtront les inégalités. La conversion des droits d'un système à l'autre sera compliquée et sujette à beaucoup de biais qui pénaliseront des retraité-e-s.

Cette réforme systémique sera un prétexte pour s'attaquer au Code des pensions et au statut de la fonction publique, qui se caractérise par une fonction publique de carrière, garantissant l'indépendance des fonctionnaires, la pension étant un « salaire continué ».

Cette réforme systémique sera un prétexte pour s'attaquer au Code des pensions et au statut de la fonction publique, qui se caractérise par une fonction publique de carrière, garantissant l'indépendance des fonctionnaires, la pension étant un « salaire continué ». **Le SNES-FSU s'opposera à toute remise du code des pensions civiles et militaires, comme de tous les régimes spéciaux.**

**5. Le rôle et le niveau d'intervention des services publics**

**5.1. La réforme de l'État et ses conséquences**

Épousant les visées de la commission de Bruxelles de compétitivité, de concurrence et d'austérité, les gouvernements de 2012 à 2015 ont poursuivi la réforme de l'État par le biais d'une réforme territoriale et d'une réorganisation de l'administration territoriale de l'État, porteuses de régressions pour les services publics, les personnels et les usagers.

~~Épousant les visées de la commission de Bruxelles de compétitivité, de concurrence et d'austérité,~~ Les gouvernements de 2012 à 2015, **en se cachant derrière les politiques de l'Union européenne**, ont poursuivi la réforme de l'État par le biais d'une réforme territoriale et d'une réorganisation de l'administration territoriale de l'État, porteuses de régressions pour les services

|  |   |
|--|---|
|  | publics, les personnels et les usagers.   |
| <p>La majorité élue en 2017 poursuit et amplifie même l'affaiblissement du rôle l'État, hors ses missions régaliennes. Le programme « action publique 2022 », CAP 22, envisage clairement, au nom de la baisse des dépenses publiques (3 points de PIB d'ici 2022, suppression de 120 000 postes de fonctionnaire, 50 000 FPE et 70 000 FPT), d'effectuer des transferts de missions aux CT (et entre elles), mais aussi au privé, voire même d'abandonner des missions. Déjà, les services publics, confrontés à la réduction des financements, sont fragilisés, ainsi le recours plus important aux partenariats public privé (PPP), donne à la puissance publique la possibilité de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et parfois l'exploitation d'équipements publics comme les collèges.</p> |   |
| <p>Le SNES-FSU a dénoncé ces PPP dès leur apparition. Ces politiques vont à l'encontre du besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de répondre aux enjeux de la transition écologique, le développement des services publics alliant cadrage national et véritable proximité, mais aussi résistant à la concurrence, aux groupes de pression et aux clientélismes.</p>   | <p>Le SNES-FSU <b>s'oppose aux a dénoncé ces PPP depuis</b> dès leur apparition. Ces politiques vont à l'encontre du besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de répondre aux enjeux de la transition écologique, le développement des services publics alliant cadrage national et véritable proximité, mais aussi résistant à la concurrence, aux groupes de pression et aux clientélismes.</p> |
| <p><b>5.2. Quel niveau d'organisation et quel financement ?</b></p>  |   |
| <p><b>Rôle de l'Etat ?</b> retrouver un État social : voir fiche n° 2 adoptée au Congrès de Grenoble de 2016.</p>  |   |
| <p><b>La réorganisation administrative territoriale de l'État pour le système éducatif</b></p>   |   |
| <p>Le précédent gouvernement a maintenu les 23 académies métropolitaines, et le SNES-FSU s'était prononcé et mobilisé sur le terrain pour ce maintien. Il a créé 13 « régions académiques » correspondant aux 13 régions métropolitaines, chacune étant dotée d'un « recteur de région académique ».</p>   |   |
| <p>Ce dispositif qui doit permettre à l'EN de parler d'une seule voix au/à la président-e de région, suscite des inquiétudes. L'expérimentation normande de l'automne 2017 (1 seul recteur pour les 2 académies) rendue possible par le décret du 6 novembre 2017 du nouveau gouvernement, confirme la volonté de faire coïncider dans un futur proche, régions et académies.</p>  |   |
| <p>Les mutualisations de services entre académies entraîneront des suppressions de</p>   |   |

postes, des mutations forcées pour les fonctionnaires et une dégradation de la qualité du service rendu. Par ailleurs, la fusion des régions ouvre la voie à une potentielle régionalisation de l'éducation. Autant la coordination entre académies d'une même région est nécessaire, autant la création d'un nouvel échelon hiérarchique est inutile, voire dangereuse.

Pour autant, la question de la création d'une instance tenant lieu de contre-pouvoir face au conseil régional reste posée. D'autant plus que pour la carte des formations, les régions ont un rôle accru, même si formellement l'État via les recteurs a le dernier mot.

Le SNES-FSU réaffirme son opposition à toute régionalisation de l'Éducation et à tout nouveau transfert de compétences. Dotation, gestion des postes, statut, recrutement et gestion des personnels de l'Éducation nationale doivent rester des prérogatives de l'État et de ses représentants territoriaux (départements, académies, ministère).

Le SNES-FSU réaffirme son opposition à toute régionalisation de l'Éducation et à tout nouveau transfert de compétences **vers les collectivités territoriales**. Dotation, gestion des postes, statut, recrutement et gestion des personnels de l'Éducation nationale doivent rester des prérogatives de l'État et de ses représentants territoriaux (~~départements~~ **DSDEN**, académies, ministère). **Le SNES s'oppose à toute forme de régionalisation de l'orientation des élèves qu'elle concerne les voies générales, technologiques ou professionnelles. Il refuse le transfert des CIO aux régions et la mise sous double tutelle des personnels qui aboutirait non seulement à une mise en cause du statut et des missions, mais aussi à une instrumentalisation des PsyEN au service des besoins économiques locaux à court terme.**

**5.3. Rôle des collectivités ? Une clarification de leurs compétences ? Une complémentarité et des coopérations entre elles et avec l'État ?**

La nouvelle majorité est en difficulté face aux collectivités territoriales. Le contrôle budgétaire renforcé, les coupes annoncées dans les dotations de l'État peuvent être comprises comme une volonté de contrôle accrue pour parvenir aux objectifs économiques annoncés dans le programme action publique 2022.

~~La nouvelle majorité est en difficulté face aux collectivités territoriales.~~ **A travers l'attaque contre les départements, le gouvernement poursuit sa casse des services publics assurés par les communes, les départements et l'Etat, et remet en cause les statuts des personnels.** Le contrôle budgétaire renforcé, les coupes annoncées dans les dotations de l'État peuvent être comprises comme une volonté de contrôle accrue pour parvenir aux objectifs économiques annoncés dans le programme action publique 2022.

Au lieu d'aller vers une clarification des compétences, l'orientation est plutôt d'adapter aux « territoires » pour diminuer la dépense publique.

**5.4. Vers une réforme systémique ?**

L'argument de fusion pour rivaliser avec les régions des autres pays européens ne tient pas puisque certaines régions, comme en Allemagne, sont bien plus petites (Berlin, Hambourg, etc.) mais bien plus puissantes que nos nouvelles régions fusionnées de 2016.

L'argument des économies d'échelle, avancé pour la réforme territoriale, s'est effondré face à l'augmentation de 10% des dépenses des régions. Les Régions ont vu leurs compétences renforcées dans le domaine économique et de l'emploi.

Leurs responsabilités sont élargies dans le domaine des transports : elles sont responsables, en plus des TER, des transports interurbains par route et des transports scolaires. Ces derniers relevaient jusqu'à présent de la compétence des départements.

Départements et Régions n'ont plus la clause de compétence générale : ils ne peuvent plus exercer que les compétences attribuées par la loi. Le SNES-FSU rappelle que l'orientation scolaire relève de l'État de par la loi.

Il demande à ce que les conventions « État Région » de coordination du SPRO respectent la convention type qui fait des CIO des contributeurs et non des membres du SPRO, et qu'elles ne portent ni sur la gestion, ni sur l'exercice professionnel des personnels, ni sur la formation.

La loi MAPTAM « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » de 2013 s'est traduite par la création de quinze métropoles, elle a fait des métropoles des pôles d'attractivité économique qui vont drainer les financements, les emplois, toute l'activité économique et donc les équipements au détriment des territoires voisins, l'exemple de la métropole de Lyon est parlant à cet égard.

Depuis, sept nouvelles métropoles ont été créées, à la demande des élus locaux, affaiblissant davantage la place des départements. La métropole peut aussi exercer des compétences régionales et/ou départementales en passant des conventions avec ces collectivités. Les collèges et les lycées font partie de ces compétences transférables par convention. Dans le second degré, le SNES-FSU s'oppose au transfert de la compétence collège ou/et lycée aux métropoles.

La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » précise La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » précise

les compétences confiées à un niveau de collectivité en renforçant les régions et les intercommunalités.

les compétences confiées à un niveau de collectivité en renforçant les régions et les intercommunalités.

**Au lieu de créer de nouveaux échelons non-démocratiques, le SNES-FSU exige que l'Etat finance les collectivités territoriales existantes à la hauteur des missions de service public dont elles ont la charge, et conforte le statut des personnels.**

**Le SNES-FSU se prononce contre la disparition des départements 92, 93, 94 dans le cadre de la mise en place du Grand Paris.**

**5.5. La fiscalité locale. Baisse des dotations aux collectivités, suppression de la taxe d'habitation.**

Les engagements du candidat Hollande concernant la réforme de la fiscalité locale et la mise en place « d'une véritable péréquation » sont eux passés aux oubliettes.

La suppression quasi totale de la taxe d'habitation imposée par le nouveau président, sans remise à plat de la fiscalité locale va davantage fragiliser les collectivités les obligeant à délaissier certains services publics.

La suppression quasi totale de la taxe d'habitation imposée par le nouveau président, sans remise à plat de la fiscalité locale **est un déni de démocratie car elle retire le pouvoir de décision des élu.es locaux. Elle** va davantage fragiliser les collectivités **les plus pauvres** les obligeant à délaissier certains services publics.

Si la DGF aux régions a baissé de 451 millions en 2017, les recettes globales sont en forte augmentation pour cette année, +11,1 % par rapport à 2016. Le SNES-FSU ne peut donc que condamner les politiques austéritaires de nombreuses régions.

**Pour un financement public et pérenne**

Les finances publiques constituent le levier principal de l'action publique et donc des services publics. Pour assurer un financement équitable et pérenne de leurs missions, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive.

Pour que l'ensemble des services publics gérés localement soit de qualité, accessibles et disponibles dans les mêmes conditions, quel que soit l'endroit du territoire, cela passe par une mise en œuvre de véritables péréquations dont l'État doit être le garant.

## 6. Droits et Libertés

Promouvoir une société plus juste implique de développer les solidarités nécessaires au « vivre ensemble », de défendre les libertés individuelles et collectives, et donc de refuser des politiques qui visent à dresser les populations les unes contre les autres.

Promouvoir une société plus juste implique de développer les solidarités nécessaires au « vivre ensemble », de défendre les libertés individuelles et collectives, et donc de refuser des politiques qui visent à dresser les populations les unes contre les autres **divisent les populations.**

Le SNES reste engagé en faveur des droits et libertés qui sont la nécessaire condition de cette société plus juste et s'opposera à toute attaque contre les libertés fondamentales.

### 6.1. État d'urgence, politique sécuritaire

L'intégration dans le droit commun de dispositions de l'état d'urgence constitue un nouveau recul des libertés. De plus, l'efficacité même des mesures liées à l'état d'urgence contre le terrorisme n'est pas avérée.

En revanche, les libertés démocratiques et notamment le droit à manifester, ont été restreintes. En l'absence de définition juridique précise du terrorisme, ces dispositions pourraient être utilisées pour contraindre voire empêcher la mobilisation sociale et criminaliser le militantisme.

En revanche, les libertés démocratiques et notamment le droit à manifester, ont été restreintes. ~~En l'absence de définition juridique précise du terrorisme,~~ Ces dispositions ~~pourraient être~~ **sont** utilisées pour contraindre voire empêcher la mobilisation sociale et criminaliser le militantisme.

L'ensemble de ce dispositif doit être remis à plat et revu en conciliant d'une part la nécessaire protection des citoyens et d'autre part la préservation des libertés et des engagements internationaux de la France.

~~L'ensemble de ce dispositif doit être remis à plat et revu en conciliant d'une part la nécessaire protection des citoyens et d'autre part la préservation des libertés et des engagements internationaux de la France.~~

**Le SNES-FSU rappelle que le besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Il demande l'abrogation de la loi sur la sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme qui entérine l'inscription dans le droit commun de certaines mesures d'exception de l'état d'urgence, et participera aux actions en ce sens.**

**Le SNES-FSU appelle au retrait du projet de loi sur les fake news, dont il redoute par avance l'utilisation à des fins de restrictions des libertés publiques.**

### 6.2. Répression antisyndicale

Aux dizaines de fichiers existant rien que pour la police, la gendarmerie et la justice et contenant des informations sur la vie privée, professionnelle, les

opinions politiques et syndicales, s'ajoutent les différentes dispositions législatives sur l'état d'urgence puis sur la loi antiterroriste.

Cette fragilisation des libertés fondamentales et du droit de la défense peut servir de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme de trop nombreux militants l'ont déjà expérimenté.

~~Cette fragilisation des~~ **Ces attaques contre les** libertés fondamentales et ~~du le~~ droit de la défense ~~peut servir de~~ **sont utilisés comme** moyens de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme de trop nombreux militants l'ont déjà expérimenté.

L'évolution des lois en réponse à des menaces extérieures ne doit pas servir de méthode pour tenter d'intimider et museler le mouvement social.

L'évolution des lois en réponse à des menaces extérieures ne doit pas servir de méthode pour tenter d'intimider et museler le mouvement social. **Depuis plusieurs années maintenant, la répression touche des personnels pour leur implication dans des mouvements sociaux (grèves, « désobéisseurs » de l'Éducation nationale, action au sein des ZAD...). Un projet de loi d'amnistie à leur sujet en 2102, pourtant assez restreint, était resté sans suite. Le SNES se prononce pour une loi d'amnistie des personnels, citoyen.nes, jeunes, condamné.es pour participation à des mouvements sociaux.**

**Le SNES-FSU condamne également toute tentative d'instaurer une police de la pensée qui empêcherait les personnels de réfléchir, de se questionner et de lutter. Nos camarades de SUD Education 93, comme notre syndicat et notre fédération, s'interrogent sur les questions d'inégalités et de racisme. De nombreux groupes et associations semblent s'offusquer de ce questionnement : le racisme est pourtant une des problématiques de notre société, il la traverse, y compris dans le système éducatif. Depuis de nombreuses années, nos syndicats sont investis dans des coordinations de lutte contre l'extrême-droite et le racisme. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la façon de construire nos revendications et nos luttes. Le ministre de l'Éducation nationale ne peut se laisser entraîner dans les surenchères des réseaux sociaux, et encore moins déposer une plainte contre un syndicat, dont rien ne laisse supposer qu'il ne respecte pas les lois en vigueur. Les syndicats sont libres de leurs travaux. Nous dénonçons toute tentative d'ingérence du gouvernement, comme de tout employeur, dans la vie des organisations syndicales. Face aux attaques dont SUD-Education 93 est victime, face à toutes les attaques dont les organisations syndicales et les syndicalistes sont victimes, le SNES-FSU rappelle son**

| <b>attachement à la liberté syndicale et au droit à la formation.</b>  |  |
|--|--|
| <b>6.3. Sécurité des établissements</b>  |  |
| La sécurité de l'établissement fait partie des compétences du CA, le chef d'établissement est chargé d'élaborer le PPMS et de le présenter pour avis, actualisé tous les ans, au Conseil d'administration.   |  |
| La commission Hygiène et Sécurité doit voir ses prérogatives respectées dans tous les établissements, afin de tenir son rôle sur les questions de sécurité.  |  |
| Le CA doit être consulté sur l'utilisation du budget qui est destiné à la sécurisation de l'établissement, le SNES-FSU l'appelle à s'opposer à toute surenchère sécuritaire. Le SNES-FSU demande que, dans le cadre des exercices PPMS « attentat-intrusion », les moyens soient donnés aux équipes pour que ces exercices se déroulent au mieux :   | Le CA doit être consulté sur l'utilisation du budget qui est destiné à la sécurisation de l'établissement, le SNES-FSU l'appelle à s'opposer à toute <del>surenchère</del> <b>politique</b> sécuritaire. Le SNES-FSU demande que dans le cadre des exercices PPMS « attentat-intrusion », les moyens soient donnés aux équipes pour que ces exercices se déroulent au mieux :  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobiliser les personnes ressources en leur accordant le temps nécessaire ;</li> </ul>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• pourvoir chaque école et EPLE de « mallettes de première urgence » et fournir les moyens matériels de communication ;</li> </ul>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer la formation aux premiers secours.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer la formation aux premiers secours ;</li> <li>• <b>atténuer le caractère angoissant de ce type d'exercice.</b></li> </ul> <p><b>Le SNES-FSU s'oppose aux exercices PPMS « attentat intrusion » qui entretiennent un sentiment permanent d'insécurité.</b></p>   |
| Le CA et la CHS doivent donner un avis sur toute mise en place de la vidéo-surveillance qui ne doit jamais être imposée. Les règles édictées par la CNIL sur les périodes d'enregistrement et les lieux filmés doivent être respectées.  | <del>Le CA et la CHS doivent donner un avis sur toute mise en place de la vidéo-surveillance qui ne doit jamais être imposée. Les règles édictées par la CNIL sur les périodes d'enregistrement et les lieux filmés doivent être respectées.</del> <b>Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place de systèmes de vidéo-surveillance dans les collèges et les lycées.</b>   |
| <b>6.4. Lutte contre les idées d'extrême-droite</b>  | <b>6.4. Lutte contre tous les racismes et les idées d'extrême-droite</b>   |
| Bien que ses derniers résultats électoraux n'aient pas été à la hauteur de ses espérances, sa banalisation dans l'espace politique, la présence de ses candidats au second tour des élections (présidentielle, notamment), la reprise de ses thèmes (sécurité, assimilation islam = terrorisme, défiance envers les migrants...) par la droite dite classique montrent que la lutte contre les idées | <del>Bien que ses derniers résultats électoraux n'aient pas été à la hauteur de ses espérances,</del> <b>sa La banalisation dans l'espace politique de l'extrême droite</b> , la présence de ses candidats au second tour des élections (présidentielle, notamment), la reprise de ses thèmes (sécurité, assimilation islam = terrorisme, défiance envers les migrants, <b>instrumentalisation de la laïcité pour attiser le</b> |

d'extrême-droite reste d'actualité.

**racisme...)** par **une large partie de la classe politique** ~~la droite dite classique~~ montrent que la lutte contre les idées d'extrême-droite reste d'actualité. **La persistance dans les choix des politiques économiques néolibérales a abouti à un approfondissement de la crise économique et sociale, aggravant les conditions de vie de la population. Le renoncement des gouvernements successifs à mener des politiques permettant une véritable transformation sociale renforce le sentiment d'abandon de la population, dont une partie se tourne vers les propositions illusoires de l'extrême-droite. A l'opposé de ces conceptions xénophobes, le SNES-FSU défend l'égalité des droits, et notamment l'extension du droit de vote aux résident.es étrangers et leur éligibilité à tou-te-s les élections.**

Le SNES-FSU soutient les élus au CA dans les positions qu'ils ont à adopter pour porter la contestation face aux élus FN. Des initiatives sont prises afin de mieux dénoncer les impostures idéologiques de l'extrême-droite.

Le SNES-FSU soutient les élu-es au CA dans les positions qu'ils ont à adopter pour porter la contestation face aux élus FN. Des initiatives sont prises afin de mieux dénoncer les impostures idéologiques de l'extrême-droite. **Le SNES-FSU participera aux collectifs unitaires de mobilisation contre l'extrême-droite et ses idées, dont VISA.**

## 6.5. Droits des enfants

Les enfants sont touché-e-s de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-es.

Les enfants sont touché-e-s de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-es. Le SNES-FSU réaffirme son mandat pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire.

Le droit à la scolarisation doit être effectif pour tous et toutes, sans oublier le droit à un logement décent, à la santé, à la culture et aux loisirs. L'Aide Sociale à l'Enfance doit avoir les moyens d'exercer convenablement ses missions dans l'intérêt des enfants (prévention, accompagnement, contrat jeunes majeurs...).

Le droit à la scolarisation doit être effectif pour tous et toutes, sans oublier le droit à un logement décent, à la santé, à la culture et aux loisirs. **Le SNES réaffirme son mandat pour la régularisation de tous les sans-papiers et le droit au regroupement familial.** L'Aide Sociale à l'Enfance doit avoir les moyens d'exercer convenablement ses missions dans l'intérêt des enfants (prévention, accompagnement, contrat jeunes majeurs...). **Pour permettre à tous les jeunes de s'émanciper et d'être autonomes, pour éradiquer la précarité et le salariat étudiant, le SNES défend la mise en place d'une allocation autonomie universelle et sans condition de ressource, financée**

| <b>par les cotisations sociales.</b>  |   |
|---|---|
| <b>6.6. Migrants</b>  |   |
| <p>Le SNES-FSU réaffirme avec force tous ses mandats sur les migrants, et en particulier sur les mineurs isolés étrangers, dans une période où ils subissent une politique de répression d'une férocité sans précédent.</p> | <p><del>Le SNES-FSU réaffirme avec force tous ses mandats sur les migrant-es, et en particulier sur les mineur-es isolé-es étranger-es, dans une période où ils subissent une politique de répression d'une férocité sans précédent.</del> <b>Le SNES-FSU réaffirme avec force tous ses mandats sur les migrant.es, dans une période où ils subissent une politique de répression sans précédent. Il exige en particulier le respect des droits des mineur.es étranger.es « non-accompagné.es », et l'arrêt du tri qui les vise dans l'accès à l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment par la pratique abjecte des tests médicaux forcés. Le nouveau projet de loi va aggraver la situation réfugié-es, des travailleurs et des jeunes scolarisés sans -papiers. De plus en plus de jeunes se voient refuser le séjour au moment de leurs 18 ans et reçoivent une Obligation de Quitter le Territoire Français.</b></p> <p><b>Le SNES-FSU dénonce le « délit de solidarité » qui criminalise la solidarité envers des exilé-es et réfugié-es, s'oppose à la « nouvelle loi Collomb » sur l'immigration et l'asile et aux trois circulaires du Ministère de l'intérieur en novembre et décembre 2017, qui aggravent la situation et transforment les centres d'urgence en centre de tri. Il demande l'application de l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme.</b></p> |
|   | <p><b>Le SNES-FSU se prononce pour la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, en foyers éducatifs, de tou.tes les jeunes étranger.ères isolé.es, la scolarisation de tou.tes, leur régularisation et pour la liberté de circulation, l'abrogation des mesures limitant ce droit d'asile sans restriction, pour l'abrogation des accords de Dublin, pour le droit du travail permettant à tou.tes de vivre en toute autonomie, pour un budget consacré à l'accueil et non à la chasse aux migrant.es. Il s'oppose aux politiques migratoires meurtrières, et demande le démantèlement de l'Agence européenne des gardes-frontières et des gardes-côtes (ex-FRONTEX).</b></p>   |
| <b>6.7. Pauvreté</b>  |   |
| <p>En France neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Familles en attente de logement, enfants arrivant à l'école après avoir dormi dehors,</p>   |   |

migrant-e-s parqué-e-s dans des camps, services d'urgence engorgés, associations caritatives submergées par les demandes, jeunes en précarité, chômeurs de longue durée, retraité-e-s dans la misère.

Pour le SNES-FSU, la pauvreté n'est pas qu'un problème monétaire : la précarité enfonce toujours plus la personne et la prive de ses droits. C'est pour cela qu'il participe activement aux actions menées par ATD Quart-Monde.

Pour le SNES-FSU, la pauvreté n'est pas qu'un problème monétaire : la précarité enfonce toujours plus la personne et la prive de ses droits. C'est pour cela qu'il participe activement aux actions menées par ATD Quart-Monde.  
**Il proposera des campagnes d'information auprès de ses adhérent-es, un plan de formation sur le sujet parce que tous les personnels de l' École sont confrontés à ces difficultés dans leur travail et parfois dans leur vie personnelle.**

## 6.8. Laïcité

Les attentats de 2015 ont donné lieu au renouveau des contestations de la laïcité comme garante de la liberté d'expression et de pensée. La loi de 1905 dispose que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

~~Les attentats de 2015 ont donné lieu au renouveau des contestations de la laïcité comme garante de la liberté d'expression et de pensée. La loi de 1905 dispose que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».~~

Le SNES-FSU rappelle que l'espace public est un lieu de liberté d'expression, de pensée, de débats et de pluralisme, et que la laïcité a pour objectif d'en assurer l'exercice.

Il estime que les lois existantes suffisent et condamne toute instrumentalisation de la laïcité. Ces lois doivent être pleinement respectées pour que, dans les établissements publics, la neutralité qui s'impose aux personnels s'impose également aux locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions.

Cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, quel que soit son statut, et notamment dans le cadre d'activités organisées par un établissement. Il s'agit de garantir à tous les citoyens une égalité d'accès au service public sans subir de pression politique, patronale ou religieuse.

Cette neutralité s'impose ~~aussi~~ à toute personne investie d'une mission de service public ~~ou y concourant~~, quel que soit son statut, ~~et notamment dans le cadre d'activités organisées par un établissement~~. Il s'agit de garantir à tous les citoyens une égalité d'accès au service public sans subir de pression politique, patronale ou religieuse.

La neutralité ne signifie pas neutralisation des savoirs, de l'esprit critique, du débat démocratique et des valeurs démocratiques et humanistes. La complaisance vis-à-vis des officines privées, l'encouragement au prosélytisme commercial et toutes les formes de marchandisation rampante de l'Éducation, le soutien assumé de l'institution à la propagande entrepreneuriale, nient les

valeurs de laïcité.

Le SNES-FSU dénonce le double langage du ministre de l'Éducation nationale sur la laïcité. En effet, il a installé un « conseil des sages » de la laïcité pour surveiller les manquements à celle-ci dans les établissements scolaires mais aussi pour recenser ces dits manquements. Ce conseil vient s'ajouter, sans aucune cohérence, aux mesures mises en place avant 2017 comme l'Observatoire de la laïcité ou les référents-laïcité dans chaque académie.

Le SNES-FSU dénonce le double langage du ministre de l'Éducation nationale sur la laïcité. En effet, il a installé un « conseil des sages » de la laïcité pour surveiller les manquements à celle-ci dans les établissements scolaires mais aussi pour recenser ces dits manquements. **Le SNES-FSU demande la suppression de ce conseil qui** vient s'ajouter, sans aucune cohérence, aux mesures mises en place avant 2017 comme l'Observatoire de la laïcité ou les référents-laïcité dans chaque académie.

Par ailleurs, il déclare vouloir enseigner aux élèves le fait religieux, feignant d'oublier que cela existe déjà dans les programmes et il semble soutenir les écoles privées hors contrat réactionnaires comme « Espérance banlieues » en déclarant que ces écoles sont un modèle à suivre, alors que celles-ci ne respectent ni la neutralité ni les programmes scolaires.

La laïcité doit continuer à garantir, en même temps, la liberté des options spirituelles et la construction de l'esprit critique des individus, préalable à cette liberté. Pour le SNES-FSU, école publique, République laïque et République sociale, sont indissociables.

Le SNES-FSU réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et réaffirme son mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat. Il considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme.

Le SNES-FSU réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et réaffirme son mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat. Il considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. **Il demande la nationalisation sans indemnité ni rachat de l'enseignement privé.**

Il demande que les moyens soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place ou d'options dans l'enseignement public. L'urgence est vive, en particulier dans l'ouest de la France.

Le SNES-FSU s'oppose à toute politique régionale qui lierait établissements publics et privés pour définir l'offre de formation. En l'état actuel des choses, il est impératif que les établissements privés sous contrat soient soumis en termes

de contenus aux mêmes exigences et contraintes que les établissements publics avec un contrôle de l'État.

Le SNES-FSU demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des Régions d'outre-mer, il s'oppose à toutes pressions des lobbys politiques ou religieux visant à influencer l'écriture et la mise en œuvre des programmes scolaires ou la formation des enseignants. La conception de la laïcité du président de la République interpelle.

Affirmant récemment qu'il fallait s'en tenir à la loi de 1905, le chef de l'exécutif, lors d'un entretien avec des dignitaires religieux, le 21 décembre 2017, a mis en garde contre une « radicalisation » de la laïcité, et déclaré que « La République est laïque, mais non la société ». En utilisant un terme qui, quand il est associé à des religions, est synonyme d'une fanatisation pouvant aller jusqu'à une violence extrême, le président nie la légitimité des défenseurs de la laïcité dans notre République.

Le gouvernement semble s'orienter vers une conception concordataire des rapports entre État et religion. C'est ignorer que le libre exercice des cultes est une composante de la liberté de conscience au même titre que l'athéisme et l'agnosticisme.

### 6.9. Droits des femmes

Si la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble de mieux en mieux prise en compte, les inégalités persistent, y compris dans la Fonction publique : écarts de carrière et de rémunération, (moins d'heures supplémentaires et d'IMP), emplois précaires et temps partiels imposés, moindre accès à la hors-classe, travail « invisible », n'en sont que quelques exemples.

~~Si la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble de mieux en mieux prise en compte, les~~ **Les inégalités femmes/hommes** persistent, y compris dans la Fonction publique **et le 2<sup>nd</sup> degré.** ~~:- écarts de carrière et de rémunération, (moins d'heures supplémentaires et d'IMP), emplois précaires et temps partiels imposés, moindre accès à la hors-classe, travail « invisible », n'en sont que quelques exemples. Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part.~~ **En effet, les attaques régulières des réactionnaires sur la réalité des inégalités créées par une construction sociale du genre qui infériorise systématiquement les femmes, leur paupérisation croissante, les violences qui leur sont faites, l'impact de la politique d'austérité qui menace les services publics, les inégalités salariales persistantes hommes-femmes dans le public comme dans le privé, les retraites amputées pour les femmes démontrent que beaucoup reste**

**encore à faire pour protéger leurs droits et en développer de nouveaux. Les femmes ne sont pas des victimes, elles sont victimes d'un système patriarcal qui se nourrit également d'un système économique au profit des plus riches.**

Le SNES-FSU exige que ces écarts soient réduits systématiquement à l'occasion de toutes les opérations de promotion. Les femmes sont toujours plus impactées par des politiques austéritaires de désengagement des services publics.

~~Le SNES-FSU exige que ces écarts soient réduits systématiquement à l'occasion de toutes les opérations de promotion.~~ Les femmes sont toujours plus impactées par des politiques austéritaires de désengagement des services publics.

**Le SNES-FSU exige notamment :**

- **des mesures fortes et des sanctions contre le temps partiel imposé, la précarité et les inégalités de salaires dans les entreprises et les services publics ;**
- **la revalorisation des métiers féminisés, donc ceux de l'éducation dans lesquels les femmes sont majoritaires mais restent néanmoins moins payées que les hommes et ne peuvent bénéficier des mêmes carrières et des mêmes droits à la retraite ;**
- **le respect systématique à la proportionnelle de la répartition femmes/hommes à l'occasion de toutes les opérations de promotion.**
- **des mesures supplémentaires pour lutter contre les violences faites aux femmes ;**
- **des mesures supplémentaires pour lutter contre le harcèlement au travail ;**
- **une véritable politique de prévention et d'éducation à la sexualité avec des moyens en conséquence ;**
- **la prise en compte systématique de la construction sociale du genre dans les programmes, la formation des personnels et les manuels scolaires ;**
- **un accès de toutes et tous à toutes les contraceptions avec remboursement intégral ;**
- **la réouverture des centres IVG fermés et l'implantation d'un centre IVG dans chaque structure hospitalière publique ;**
- **la création de places en crèches publiques ;**
- **l'accès à la PMA pour toutes les femmes, y compris les femmes célibataires.**

**Le SNES réaffirme également son opposition à la légalisation de la Gestation pour Autrui qui constitue une atteinte au corps des femmes et conduit à sa marchandisation.**

Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur les droits des femmes et son engagement de tous les instants pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SNES-FSU s'inquiète des propos de J.-M. Blanquer et du gouvernement sur les questions de l'égalité F/H et LGBT, et rappelle que l'éducation à l'égalité F/H est essentielle à la formation des futurs citoyens.

Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur les droits des femmes et son engagement de tous les instants pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SNES-FSU s'inquiète des propos de J.-M. Blanquer et du gouvernement sur les questions de l'égalité F/H et LGBT, et rappelle que l'éducation à l'égalité F/H est essentielle à la formation des futurs citoyens. **Il demande la mise à disposition des moyens nécessaires (formation des personnels, heures et budgets dédiés...) pour appliquer la circulaire de 2003 sur l'EAS (Éducation à la Sexualité) dans les écoles, collèges et les lycées qui impose l'organisation de trois séances d'information et d'éducation à l'égalité et la sexualité durant chaque année scolaire pour chaque élève.**

#### 6.10. Droits des LGBTI

Les mandats du SNES-FSU conservent toute leur pertinence, notamment concernant l'accès de la PMA à toutes les femmes et la ferme opposition à la GPA qui est une forme de marchandisation du corps des femmes.

#### 6.10. Droits des LGBTI

Les mandats du SNES-FSU conservent toute leur pertinence, ~~notamment concernant l'accès de la PMA à toutes les femmes et la ferme opposition à la GPA qui est une forme de marchandisation du corps des femmes.~~ **Il faut mettre fin aux discriminations dont sont victimes les personnes trans-identitaires et trans-genres, simplifier leur accès à un changement d'état civil, conforme à leur genre et au respect des droits humains. Il faut également rendre effective la reconnaissance des personnes inter-sexes. L'Éducation nationale doit prendre toute sa place dans cette reconnaissance. Nous souhaitons qu'il soit mis fin aux entraves que rencontrent les homosexuel.les dans les procédures d'adoption.**

#### 6.11 Personnes incarcérées

**Le SNES-FSU demande que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour rendre effectif le droit à l'éducation des personnes incarcérées.**

#### 7.0 Droit des personnes en situation de handicap

**Dans le projet de loi de finance 2018, le gouvernement a décidé avec deux augmentations en avril et novembre de porter l'allocation adulte handicapé à 900 euros au lieu de 810 euros. Cette augmentation ne permet donc pas aux citoyen.nes en situation de handicap de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Par ailleurs, 7,5% des bénéficiaires ne pourront pas en profiter et 30% n'en bénéficieront que partiellement. En effet, cette mesure est**

**accompagnée d'un gel du plafond des ressources à 1620 euros pour les personnes en situation de handicap vivant en couple. Le gouvernement fait ainsi le choix de favoriser la dépendance financière au conjoint.**

**Par ailleurs, le gouvernement met fin, à compter du 1er janvier 2018, à la prise en compte en tant que revenus professionnels pour calculer le montant de la prime d'activité des pensions, des rentes d'invalidité et des rentes accident du travail et maladie professionnelle (AT-MP). Cette décision entraîne donc la fin du versement de la prime d'activité pour un certain nombre de travailleurs en situation de handicap.**

**Le SNES-FSU demande qu'il soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen.nes en situation de handicap. Il réclame entre autres :**

- **l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapés au niveau du SMIC pour les personnes reconnues en incapacité de travailler pour des raisons physiques, psychiques, cognitives ou mentales. Elle doit être indépendante des revenus du conjoint.**
- **La revalorisation du taux des pensions d'invalidité dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités, pour les personnes relevant des 2e et 3e catégories de la Sécurité sociale.**

**Le SNES-FSU décide d'un mandat d'étude transversal sur l'ensemble des questions liées au handicap.**

**Vote sur le thème :**

**Votants : 78**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

**NPPV : 0**

**MOTIONS ADOPTEES PAR LE CONGRES.**

**Motion Notre-Dame-des-Landes**

A NDDL, il reste encore à s'opposer à l'évacuation annoncée de la ZAD au printemps et à soutenir les projets des zadistes pour la suite, comme l'a rappelé le communiqué commun du mouvement affirmant : la nécessité pour les paysan.nes et habitant.es exproprié.es de pouvoir recouvrer pleinement leurs droits au plus vite. Le refus de toute expulsion de celles et ceux qui sont venus habiter ces dernières années dans le bocage pour le défendre et qui souhaitent continuer à y vivre ainsi qu'à en prendre soin. La volonté de prise en charge à long terme des terres de la ZAD par le mouvement dans toute sa diversité – paysans, naturalistes, riverains, associations, anciens et nouveaux habitants.

Le SNES doit sur ces bases soutenir les mobilisations sur la ZAD, particulièrement fin mars et en avril.

Votants : 73

Pour : 34

Contre : 6

Abstention : 30

NPPV : 3

**Motion contre le Partenariat Licra-MEN**

Nos établissements reçoivent de plus en plus de sollicitations d'organismes extérieurs ayant contracté des partenariats avec le Ministère, et parmi eux nous souhaiterions attirer l'attention du SNES-national sur le partenariat LICRA-MEN signé en 2015. Il s'agit d'une convention impliquant la LICRA dans les mesures de responsabilisation des élèves dans le cadre de cours d'instruction civique et de morale républicaine, mais également dans la formation initiale et continue des enseignants. Une nouvelle brochure éditée par la LICRA et rédigée sous la direction de Antoine Spire et Mano Siri, « 100 mots pour se comprendre contre le racisme et l'antisémitisme » a été diffusée par l'Education nationale.

Cette initiative nous apparaît dangereuse sur deux aspects. Tout d'abord, il s'agit d'une remise en cause de la laïcité par cette intrusion dans l'Education nationale. De plus, si la LICRA a pour objectif affiché la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, elle a surtout tendance à assimiler toute critique d'Israël et de sa politique de colonisation à de l'antisémitisme, comme on peut le constater dans la brochure. Rappelons notamment que la Licra considère l'appel au boycott des produits israéliens comme un crime et s'est constitué partie civile dans plusieurs procès visant les militants de la campagne BDS.

C'est pourquoi le SNES-Créteil préconise la suspension du partenariat Licra-MEN, et de transmettre aux adhérents du syndicat les informations à ce sujet.

Votants : 76  
Pour : 70  
Contre : 0  
Abstention : 5  
NPPV : 1

### **Motion de soutien à Gaël Quirante**

Gaël Quirante, secrétaire départemental du syndicat SUD Activités Postales 92, subit un acharnement disciplinaire et pénal totalement injustifié. 10 tentatives de licenciement en 14 ans et presque un an de mise à pied cumulées. En avril dernier, la Cour d'appel du TA de Versailles a annulé les précédentes décisions en sa faveur, relançant toute la procédure.

À l'image de bien d'autres militantes et militants du mouvement social, il est visé par une répression qui constitue une atteinte aux droits démocratiques des travailleurs et travailleuses.

S'il court le risque d'être licencié, c'est en raison de son activité de représentant syndical.

Le SNES-FSU dénonce la logique répressive qui frappe aujourd'hui le monde du travail : plus de 4000 poursuites disciplinaires ou pénales contre des grévistes ou des manifestant.e.s depuis le mouvement 2016 contre la loi travail. Il demande à la ministre du travail de suivre l'avis de l'inspection du travail et d'abandonner toute poursuite contre Gaël Quirante.

Votants : 79  
Pour : 75  
Contre : 0  
Abstention : 1  
NPPV : 3

### **Non à la criminalisation des mouvements sociaux et citoyens. SNEM : Relaxe des deux parents d'élèves des écoles Jules Ferry à Montreuil**

La répression s'intensifie et se généralise : depuis quelques années, en France, il y a rarement une journée de manifestations sans arrestations suivies de gardes à vues longues et abusives, sans ouverture d'instructions pour « outrage et rébellion », sans violences policières....

La criminalisation des luttes sociales et citoyennes frappe injustement des militant.e.s, engagé.e.s dans des luttes légitimes. L'objectif visé est d'intimider, c'est

donc la liberté de manifester et de revendiquer qui est attaquée.

Le 27 septembre 2017 au matin, une centaine de parents d'élèves et de riverains étaient regroupés pacifiquement devant le portail de l'usine SNEM pour exiger la fermeture de l'usine, le reclassement des salariés et la décontamination du site. La préfecture de Police a décidé de faire un usage disproportionné de la force : provoquant 6 blessés, deux avec des fractures et une qui s'est vue prescrire 21 jours d'ITT utilisant des gaz lacrymogènes, à 30 mètres des écoles élémentaires Jules Ferry I et II, à l'heure de la récréation et sans même avoir alerté les écoles interpellant arbitrairement deux parents d'élèves et les plaçant en garde à vue durant 48h.

Le 6 mars, lors du procès le procureur a requis l'abandon des poursuites pour l'un des 2 parents et une peine de 4 mois avec sursis pour l'autre.

Le congrès du Snes-FSU :

- dénonce l'usage disproportionné de la force
- condamne la criminalisation des mouvements de contestation
- exige la relaxe des deux parents d'élèves des écoles Jules Ferry de Montreuil

Votants : 77

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 6

### **Motion de soutien à Cédric Herrou**

Le SNES-FSU condamne les persécutions contre les militant.es défendant le droit d'asile et l'accueil des migrant.es, il demande notamment la fin des poursuites judiciaires contre Cédric Herrou, membre de Roya citoyenne.

Votants : 77

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 5

**ADRESSE DU CONGRES DU SNES CRETEIL : Soutien au Secrétaire Général de l'UGTG Eli Domota, victime de répression anti-syndicale.**

Le 15 mars, Eli Domota, secrétaire général de l'UGTG, principale organisation syndicale de Guadeloupe, doit répondre devant le tribunal correctionnel de Pointe à Pitre de violences en réunion à l'occasion d'une manifestation syndicale qui s'est tenue en juin 2016 au siège de BMW.

Depuis 2009, se sont quelques 108 délégués syndicaux de l'UGTG qui ont été convoqués devant la justice pénale.

Le SNES CRETEIL dénonce la criminalisation de l'action syndicale et demande l'abandon des poursuites engagées par le procureur pour « violence en réunion ».

Envoyé à Mme Nicolle Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la justice, 13 place Vendôme 75042 PARIS cedex01

Copie envoyée à l'UGTG.

Votants : 76

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1